

Convocation du 18 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois de mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de mai sous la présidence de Monsieur Anaël ROBERT, Maire.

NOM et PRÉNOM	FONCTION	Présent / Excusé / Absent	Procuration à...
ROBERT Anaël	Maire	Présent	
ALUS Denis	1 <sup>er</sup> adjoint	Présent	
TAILLANDIER Audrey	2 <sup>me</sup> adjoint	Excusée	Vanessa LELANDAIS
DELAUNAY Nicolas	3 <sup>me</sup> adjoint	Présent	
MAUSSION Daniel	4 <sup>me</sup> adjoint	Excusé	
LELANDAIS Vanessa	1 <sup>re</sup> conseillère déléguée	Présente	
ROBERT Bernard	2 <sup>me</sup> conseiller délégué	Présent	
FAURE Dominique	Conseiller	Présent	
GREFFIER Bernard	Conseiller	Présent	
VOISINE Anne-Laure	Conseillère	Présent	
CHAUVIRE Sylvain	Conseiller	Présent	
DUTERTRE Augustin	Conseiller	Excusé	
LERAUT Fabien	Conseiller	Présent (en visio)	
DURAND Caroline	Conseillère	Présente	
LETARD Ludmilla	Conseillère	Présente	

Présents : 12

Quorum : 8

Excusés ayant donné procuration : 1

Nombre de votants : 13

Excusés non représentés : 2

Non excusés : 0

**Secrétaire de séance** : Sylvain CHAUVIRE

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL 28 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal du 28 avril 2021.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

\*\*\*\*\*

## DCM 2021-026 : CAMPING MUNICIPAL : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN EN CDD

Sur proposition et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la gestion et l'entretien au camping municipal, à temps non complet en contrat à durée déterminée du 25 juin au 25 septembre 2021 rémunéré à une heure par jour sur la base de l'indice brut 357 afférent au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 de la grille de la Fonction Publique,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir et signer le contrat à durée déterminée.

### VOTE A MAIN LEVEE

POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

## DCM 2021-027 : VENTE D'HERBES MR TOUBLANC

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la vente d'herbe, sans autorisation d'ajout d'engrais, sur les parcelles d'une surface 7 ha 82a 49 ca (section E n°267 et 537) à Mr TOUBLANC Jean Louis demeurant « Les Peautières » à Challain-La-Potherie pour un montant de 200 €.

### VOTE A MAIN LEVEE

POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

## DCM 2021-028 : VENTE D'HERBES MR LETOURNEAU

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la vente d'herbe, sans autorisation d'ajout d'engrais, sur les parcelles d'une surface 7 ha 82a 49 ca (section E n°267 et 537) à l'EARL de la Pinotière (Mr LETOURNEAU Cédric et Mme Josette HOINARD)

demeurant « La Pinotière » à Challain-La-Potherie pour un montant de 200 €.

### VOTE A MAIN LEVEE

POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

## DCM 2021-029 : DROIT DE GARDE DES CHIENS ERRANTS

Monsieur le Maire informe le conseil que le nombre de chiens en divagation recueillis à la mairie est en augmentation.

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif institué au 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour la capture des chiens errants par le service technique et un tarif de garde de ces chiens recueillis à la mairie.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **FIXE** Les tarifs suivants :

- 1<sup>re</sup> capture du chien : 40 euros
- Garde par jour : 10 euros
- 2<sup>me</sup> capture et suivante du même animal : 80 euros

Le conseil municipal précise que le tarif entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2021.

VOTE A MAIN LEVEE	
POUR :	13 voix
CONTRE :	0 voix
ABSTENTION :	0 voix

Pour extrait certifié conforme,  
Challain-La-Potherie, le 28 mai 2021  
Le Maire  
Anaël ROBERT



